



Probleme d'état des lieux de sortie agence immobiliere

Par **sertyr63**, le **07/05/2010** à **16:38**

Bonjour excusez-moi de vous deranger, j'ai effectué fais quelques recherches mais sans succès.

Voici ma question, j'ai loué un appartement saisonnier cet hiver de decembre à mars. L'état des lieux a l'entree a été assez succin, et n'a pas pu etre fait correctement car la propriétaire n'avait jamais le temps. Ne pouvant plus dormir dehors, j'ai commencé à emménager avec son accord..

Après plusieurs problemes rencontrés durant la saison, plus ou moins importants avec la propriétaire.

Elle n'est pas venu faire l'état des lieux de sortie mais a envoyé l'agence immobiliere a sa place, alors que l'appartement n'a pas été loué par l'intermédiaire d'une agence quelconque. Le probleme est que l'agence n'était au courant de rien, et n'avais pas reellement d'état des lieux d'entree. Bref, je voudrais savoir si une agence a le droit de faire un etat des lieux de sortie alors que celui d'entrée na pas etait fait avec eux.

De plus la caution étant encaissée, pour soi disant refaire l'appartement en entier, peinture, moisissure, tout cassé, d'après les dires de la propriétaire (ce que bien sur je sais FAUX), Puis-je voir l'état de l'appartement aujourd'hui, travaux soi-disants fais car en effet des locataires on emménagé juste après moi, et je ne vois vraiment pas comment en si peu de temps tous les travaux on pu etre fais. Sachant que la propriétaire a des factures que je soupçonne douteuses.

merci beaucoup

bonne journee

Par **sertyr63**, le **13/05/2010** à **10:32**

Personne ne peut m'aider ? svp

Par **jeetendra**, le **13/05/2010** à **12:38**

[fluo]ADIL63[/fluo]

Maison de l'Habitat

129, avenue de la République

63100 CLERMONT-FERRAND

Tél : 04 73 42 30 75

Bonjour, prenez contact avec l'Association ADIL à Clermont-Ferrand, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des locataires et vous aideront du mieux possible, cordialement.